Mission régionale d'autorité environnementale
ÎLE-DE-FRANCE

Le Président

ATTESTATION D'ABSENCE D'OBSERVATION

Je soussigné Philippe SCHMIT président de la mission d'Autorité environnementale pour l'île-de-France (MRAe) atteste conformément à l'article 7 du règlement intérieur de la MRAe d'Île-de-France adopté le 9 août 2023 et publié au bulletin officiel du ministère de la transition écologique que l'avis relatif au projet de géothermie à Villeneuve-la-Garenne (92) n'a pu être rendu dans les délais réglementaires.

Le service d'appui à la MRAe, relevant de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports, n'a pas été en mesure d'instruire ce dossier et de faire une proposition d'avis à la MRAe. Depuis novembre 2024, la MRAe n'exerçant, de fait, plus aucune autorité sur le service d'appui, notamment pour l'organisation de ses travaux, celle-ci n'a pas été en mesure de remplacer ce service dans l'élaboration des avis. Cela résulte de la charge de travail pesant par ailleurs sur les membres de la MRAe. Cet avis est dès lors sans observation.

Fait à Paris le 8 mai 2025

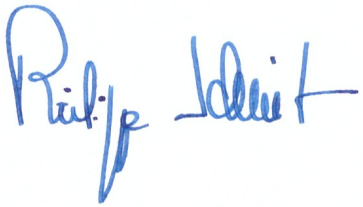

Philippe SCHMIT
Président de la mission régionale d'Autorité environnementale d'Île-de-France

Courrier à Inspection générale de l'Environnement et du développement durable, MRAe IDF TS 31-52 Tour Séquoia 92055 La Défense cedex ou philippe.schmit@developpement-durable.gouv.fr